



L'ECHO JARDINOIS

Bulletin d'information de la commune du Jardin
édité par la municipalité

Janvier 2016

N° 15

LE MOT DU MAIRE

Chers amis, le contexte que nous vivons aujourd'hui est très particulier. Baisse des dotations de l'état, transferts obligatoires de compétences, augmentation de nos charges de fonctionnement sont autant de situations qui tendent à fragiliser l'existence même de notre commune. Dans ces conditions, il sera très difficile de mettre en œuvre tous les chantiers souhaités cette année. En 2015, nous avons enfin pu amener le haut débit à Puyhabiller permettant une couverture à 100 % de notre commune avec cette indispensable technologie. Pour 2016, nous prioriserons les travaux de la station de pompage de Puyhabiller qui devront assurer une alimentation normale en eau potable toute l'année. N'oublions pas que la population de ce hameau double en période estivale. Vos élus mettront tout en œuvre pour relever les défis qui les attendent et faire en sorte que tous les jardinois aient, comme tous les citoyens de ce pays, un service public de qualité.

Je vous souhaite, avec tous mes collègues du conseil municipal, une bonne et heureuse année 2016 !

Jean-François Gonçalves

ACTION MUNICIPALE 2015

⇒ Vote du budget primitif 2015

Après approbation des comptes administratifs 2014 et des affectations de résultats, le budget primitif 2015 est voté à l'unanimité. (voir page 4).

⇒ Tarification eau potable et branchement

Les charges dédiées à notre réseau AEP (Alimentation Eau Potable) sont en constante augmentation et impliquent de nouvelles dispositions tarifaires votées à l'unanimité :

• Tarifs HT 2015 pour l'eau potable :

- Abonnement annuel ⇒ de 60 à 65 €,
- m3 < 100 m3 ⇒ de 0,83 à 0,86 €,
- m3 > 100 m3 ⇒ de 0,50 à 0,63 €.

• Branchement au réseau AEP :

- Résidence principale : 50 % de la dépense à la charge du propriétaire,
- Résidence secondaire : 100 % de la dépense à la charge du propriétaire.

La gratuité de l'eau pendant les phases de travaux est maintenue.

SOMMAIRE

⇒ Action municipale p 1 à 3

⇒ Budget primitif 2015 p 4

⇒ 2015 en images p 5

⇒ Infos pratiques p 6

⇒ Un peu d'histoire... p 6

⇒ Etat civil p 6

Rappelons certains chiffres édifiants sur les charges inhérentes au réseau AEP du Jardin :

Celui-ci compte trois captages et trois stations de pompage pour 68 abonnés et moins de 4500 m3 d'eau consommés par an. La vente de l'eau génère, bon an mal an, un peu moins de 9000 € de recettes auxquelles se retranche la taxe de l'Agence Adour-Garonne (0,31 €/m3). En outre, les analyses obligatoires, très coûteuses, peuvent représenter jusqu'à 2000 € par an.

Enfin, la consommation annuelle d'un abonné jardinois est de 65 m3 contre 125 m3 au niveau national...

⇒ Centre de secours de Montagnac

Le Conseil Municipal valide les décisions budgétaires de l'entente intercommunale pour la gestion du centre de secours de Montagnac. Rappelons que cette entente concerne quatre communes : Montagnac, Eyrein, Champagnac et le Jardin, notre participation étant de 3012 € pour 2015. La commune verse également une cotisation annuelle au SDIS de 1700 €.

⇒ Entretien des espaces verts

Ce contrat annuel est renouvelé auprès d'ARCADOUR pour un montant de 2022 € TTC. Il prévoit un entretien régulier de la place Germain Longy et des abords de la mairie et du cimetière.

⇒ Limousin Wireless

René Peyron étant démissionnaire, Jean-François Gonçalves est élu nouveau Président de l'Association Limousin Wireless le 15 Mars 2015. Rappelons que cette association est notre fournisseur d'accès internet via la mise en place du réseau wifi communal.

⇒ Valorisation église

Initiée en 2014 en partenariat avec la Conservatrice des Objets d'Art et Antiquités de la Corrèze, cette opération d'inventaire et de valorisation est entrée dans une 2ème phase. Un gros nettoyage de l'intérieur de l'église a ainsi été réalisé avec mise en destruction, sous l'autorité de Catherine Combrouze, du mobilier le plus détérioré. A cette occasion, une superbe patène (petite sous-coupe) en or, inventoriée aux objets d'art et de belle valeur, a été retrouvée.

⇒ Travaux église



La façade Sud n'ayant jamais reçu de gouttières, les eaux pluviales s'écoulaient sur la porte et les murs. Le mal est réparé par l'entreprise Soulié pour un montant de 2068 € HT. La subvention de la

collectivité départementale est de 20 %.

⇒ Travaux de voirie

Un chemin public de Marcouyeux desservant deux habitations se transformait chaque hiver en véritable bourbier. Une opération de revêtement « tri-couches » est programmée pour un montant de 3883 € HT (20 % de subvention), les travaux étant exécutés par l'entreprise Terras. Afin d'inclure cette section dans le tableau des voies communales, qui totalisent désormais 8680 m, une délibération est prise.

⇒ Protection des captages d'eau potable

Cette opération, imposée par la législation sur l'eau, a débuté en 2012 et va se poursuivre jusqu'en 2017 sous maîtrise d'oeuvre du CPIE Corrèze. Rappelons son coût de 105 000 € HT subventionné à 80 %. (Etude consultable en mairie). La phase administrative étant close pour déterminer les Périmètres de Protection Immédiats et Rapprochés, les travaux sur le terrain suivront en 2017 et concerneront l'accès, le nettoyage et la clôture des trois captages. L'arrêté préfectoral pris et la déclaration d'utilité publique actée, tous les propriétaires concernés ont reçu les notifications décrivant la nature des travaux et les différentes servitudes.

⇒ Aménagement place derrière mairie



Afin de faciliter l'organisation de festivités, notamment le repas champêtre, une plate-forme en castine bordée d'un mur de soutènement est aménagée derrière la salle polyvalente. Les

travaux sont confiés à l'entreprise Corvisier et à un chantier école, en partenariat avec le Lycée Pierre Caraminot d'Egletons. Ce dernier permet d'abaisser le coût de l'opération à 12700 € HT avec une subvention départementale de 20 %.

⇒ Accessibilité mairie

La mairie devant être aux normes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) pour Septembre 2015 au plus tard, les travaux concernent la signalétique (au mur et au sol), la réfection de la rampe le long du bâtiment, et l'aménagement d'une place de parking normalisée. Le montant total est de 2152 € HT avec subvention de 20 % du département. (voir photo p 5).

⇒ Travaux stations de pompage

De très sérieux problèmes d'étanchéité sont constatés sur le réservoir de Puyhabillier, trop endommagé pour être réparé à moindres frais. Après rencontre avec un bureau d'étude, une réfection complète doit être envisagée en 2016 malgré des subventions très incertaines. Contacté et invité en mairie, le Sénateur Claude Nougéin nous a assuré de son soutien via les fonds parlementaires. Précisons qu'une solution sera étudiée pour maintenir l'alimentation en eau potable pendant la durée des travaux.

⇒ Projet éolien

Jean-François Gonçalves informe le Conseil Municipal que, par notification du porteur de projet Phoebus Energy, le projet éolien sur la commune du Jardin est définitivement abandonné en raison d'une étude environnementale défavorable :

« Monsieur le Maire,
Suite au rapport ci-annexé du bureau environnement, nous prenons la décision de stopper le projet de développement éolien sur la commune du Jardin. En effet, ce projet se situant en zone humide, il n'est pas possible de poursuivre nos études.

Bien cordialement »

Signalons qu'en date du 17 Décembre 2015, le Tribunal Administratif de Limoges a annulé l'arrêté préfectoral validant le schéma régional éolien, un vent mauvais soufflant ainsi sur tous les projets.

⇒ Haut-Débit Ventadour

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Septembre 2015 et sous la présidence de Jean-François Gonçalves, l'association « Limousin Wireless » change de nom et devient « Haut Débit Ventadour ». Un nouveau règlement et de nouveaux statuts sont également adoptés, l'association se positionnant comme « prestataire de services » partenaire des opérateurs et collectivités pour la fourniture d'accès internet dans les zones rurales non couvertes.

Il est également décidé, à compter du 1er Janvier 2016, que les cotisations trimestrielles des abonnés seront dorénavant réglées par virement bancaire à l'association, la régie communale dédiée étant donc dissoute.

⇒ Extension réseau wifi communal



Programmée depuis plusieurs années avec financements acquis, l'extension de notre réseau wifi vers les 4 Routes et Puyhabillier est enfin possible. EDF a donné son accord pour l'utilisation de ses poteaux électriques comme supports des antennes wifi et les nombreuses démarches ont également associé l'entreprise INEO, le Syndicat d'Electrification et Haut-Débit Ventadour.

Deux habitations sont d'ores et déjà raccordées avec succès et un recensement des besoins est en cours pour une desserte complète des foyers. Le coût total des travaux avoisine les 8000 HT € avec une subvention de 30 % du Conseil Départemental.

⇒ Reprise de concessions au cimetière

Le cimetière étant quasiment complet et plusieurs concessions étant à l'abandon, la procédure légale de « reprise des concessions abandonnées » va être lancée, la délibération ayant déjà été prise en 2014. Très encadrée, cette procédure implique pour la municipalité de dresser et d'afficher, chaque fois, un « procès-verbal de constat d'abandon », aucun changement ne devant être constaté pendant les trois années suivantes.

⇒ Participation frais de scolarité

Comme il avait été fait en 2014 avec Marcillac, la commune d'Egletons sollicite la municipalité pour une participation aux frais de scolarité des élèves jardinois (écoles maternelle et primaire). Celle-ci est donc fixée à 805 € par enfant pour dix mois en 2015. Rappelons que ces frais de scolarité ne concernent pas le fonctionnement de la cantine.

⇒ Compétences et statuts FDEE

La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie souhaite prendre de nouvelles compétences en modifiant également ses statuts :

- Compétence « Communications Electroniques » (développement de la fibre optique dans les zones rurales et dissimulation des lignes téléphoniques dans le cadre d'opérations d'enfouissement),
- Compétence « Eclairage Public - Option 2 » (travaux et maintenance en investissement pour maîtrise d'ouvrage),
- Compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (futur schéma pour le maillage du territoire en bornes de recharge).

Le Conseil Municipal délibère favorablement sur les nouvelles compétences de la FDEE 19 et sur la modification de ses statuts.

⇒ Exposition artistique

Suite au succès rencontré par l'exposition organisée l'été dernier, le Cercle des Arts Plastiques des Monédières souhaite reconduire le partenariat avec la municipalité pour août 2016. Le Conseil Municipal accueille favorablement cette proposition pour une nouvelle programmation du 13 au 27 Août.

⇒ Evolution du prix de l'eau

En regard des nouvelles charges, des conditions d'octroi de subventions nouvellement fixées par le département, et du transfert de la compétence Eau vers les EPCI (Communautés de Communes) en 2020, le prix de l'eau va nécessairement être impacté à la hausse sur beaucoup de petites communes, dont la nôtre. Des études vont être lancées par le département et la Com Com pour déterminer un prix du m3 d'eau en rapport avec les charges réelles, celui-ci devant se situer à un minimum de 1,5 € / m3 pour équilibrer dépenses et recettes.

⇒ Projets et réflexions 2016

Les contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations et subventions nous obligent à la plus grande vigilance en matière de projets et travaux communaux. Le chantier, urgent, de réfection de la station de pompage de Puyhabillier sera donc prioritaire. Des travaux de voirie et d'aménagement de la place Germain Longy sont aussi envisagés mais hélas très incertains.

* * * * *



Croix de chemin Marcouyeux (XVIIe s.)

BUDGET : RESULTATS 2014 ET BUDGET PRIMITIF 2015

⇒ Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2014

- Le résultat de la section Fonctionnement du budget Principal 2014 est affecté à la même section du budget principal 2015 pour un montant reporté de +60 887 €.
- Le résultat de la section Investissement est affecté à la même section du budget Principal 2015 pour un montant reporté de -9 616 €.

⇒ Budget primitif 2015

FONCTIONNEMENT			
Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
- Charges à caractère général (fournitures diverses, entretien, assurances et frais divers)	40 294	- Produits des services et ventes	9 473
- Charges de personnel et frais assimilés	15 650	- Impôts locaux et taxes	10 736
- Atténuation de produits	1 364	- Dotations et participations	31 004
- Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations, subventions...)	22 038	- Autres produits de gestion courante (revenus locations)	10 748
- Charges financières	364	- Résultat 2014 reporté	60 887
- Dépenses imprévues	700		
- Virement section investissement	42 438		
TOTAL	122 848	TOTAL	122 848
INVESTISSEMENT			
Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
- Immobilisations corporelles (réserve de financement pour travaux)	60 252	- Dotations fonds divers et réserves	2 897
- Emprunt et dettes assimilées	1 739	- Subventions d'investissement	26 272
- Solde d'exécution négatif reporté	9 616	- Virement section fonctionnement	42 438
TOTAL	71 607	TOTAL	71 607

⇒ **Conclusion** : le budget primitif 2015 s'équilibre à **122 848 €** en Fonctionnement et **71 607 €** en Investissement, avec une **capacité d'autofinancement prévisionnelle de 42 438 €** dégagée en Fonctionnement au profit de la section Investissement.

Rappelons que le budget municipal est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

DISPOSITIF ENERGIE HABITAT REGION LIMOUSIN

En 2011, la Région Limousin a mis en place le dispositif Energie Habitat afin d'aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement. A partir de l'année 2015, la Région a souhaité renforcer son intervention au travers du dispositif Energie Habitat +.

Ce dispositif, centré sur l'efficacité énergétique des logements privés, permettra de diminuer les dépenses des particuliers en matière d'énergie et de contribuer à lutter contre la *précarité* énergétique. Les aides régionales doivent par ailleurs générer de nouveaux marchés pour les entreprises locales du bâtiment.

Les modalités d'intervention du nouveau dispositif sont les suivantes :

➤ Peuvent prétendre à l'aide régionale :

- les propriétaires occupants ou futurs occupants de résidences principales, sous conditions de ressources,
- les propriétaires bailleurs de logements conventionnés, loués à titre de résidence principale.

➤ Un diagnostic thermique préalable est obligatoire. Il doit proposer des scénarii de travaux permettant d'atteindre, a minima, un gain énergétique de 20 % pour les propriétaires occupants ou, a minima, l'étiquette C pour les propriétaires bailleurs. Une **aide forfaitaire de 350 €** est versée par la Région pour la réalisation du diagnostic.

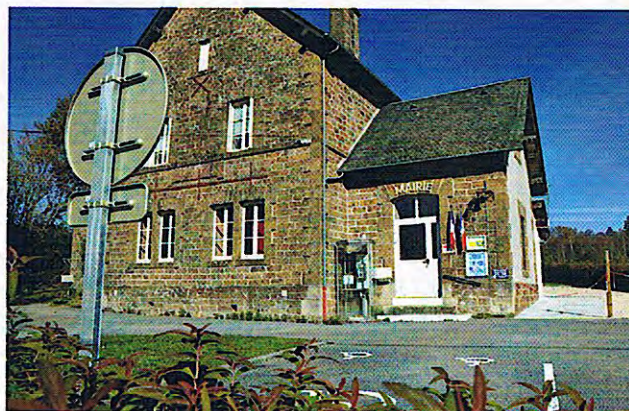
➤ L'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie de la Région est modulée en fonction du gain énergétique prévu après travaux pour le diagnostic thermique. L'aide régionale peut-être accordée dès 20 % de gain énergétique. La Région verse une **avance forfaitaire de 50 % du montant de la subvention** dès l'attribution de l'aide aux travaux.

Informations sur le dispositif et formulaires d'aides en ligne sur le site de la Région www.regionlimousin.fr

LA VIE JARDINOISE 2015 EN IMAGES



Repas annuel offert (18/04/2015)



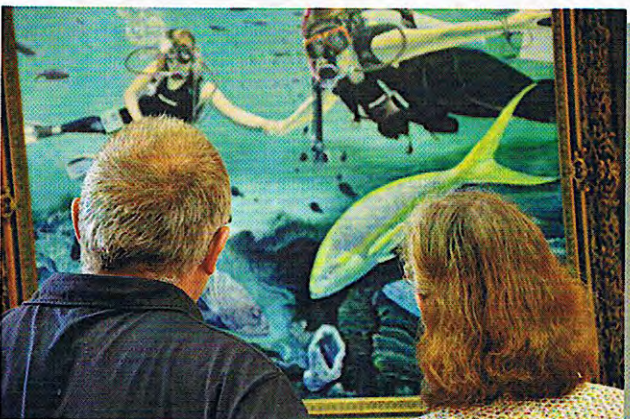
Aménagements abords mairie et accessibilité



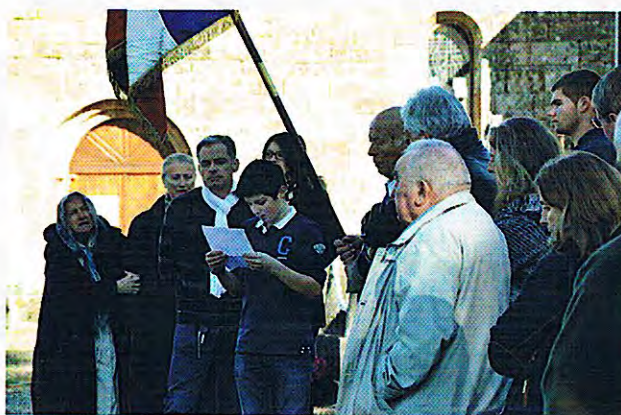
Repas champêtre (08/08/15)



Vernissage exposition de peinture (15/08/2015)



Exposition de peinture (août 2015)



Cérémonie du 11 Nov. : lecture de JérémY



Noël des enfants (18/12/2015)

INFOS PRATIQUES ...

• **Taxe de séjour** : par délibération du 1er/07/2015, la Communauté de Communes de Ventadour a voté la mise en place de la taxe de séjour à compter du 1er/05/2016, et ce jusqu'au 30/09. Cette contribution, versée par les touristes séjournant au moins une nuitée sur le territoire, sera intégralement consacrée au développement touristique. **L'article L 324-1-1 du code du Tourisme** stipule que toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé ce meublé. Modalités de mise en oeuvre (tarifs, imprimés Cerfa...) auprès de la Communauté de Communes (05 55 27 69 26) ou de l'Office de Tourisme (05 55 93 04 34).

• **Parcours de citoyenneté** : sous la houlette du Ministère de la Défense, rappelons les différentes étapes de ce parcours avec **l'Enseignement de Défense, le Recensement, et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense**. Insistons sur la deuxième étape, avec un recensement en mairie **obligatoire** dans les 3 mois suivant les 16 ans pour garçons et filles. L'attestation alors délivrée est à conserver précieusement et sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours sous l'autorité de l'Etat.

• **Animations du mercredi après-midi** : les 10 et 24/02, 9 et 23/03, 12 et 27/04, 11 et 25/05, 15 et 29/06, Juillet-Août à définir, 14 et 28/09, 12 et 26/10, 9 et 23/11, 7 et 21/12.

• **Manifestations foyer rural** : le loto se déroulera le 19 Mars alors que le repas annuel offert est fixé au 09 Avril.

• **Nouveaux habitants** : bienvenue aux familles Desa et Frejnick ainsi qu'à Messieurs Pagat et Fournier, nouvellement installés au bourg, à Marcouyeux, la Ramade et les 4 Routes.

• **Salle polyvalente** : elle est proposée à la location "tout compris" au tarif de 50 € pour les jardiniers et 80 € pour autres.

• **Site internet** : un site dédié à la municipalité est en gestation. Rendez-vous en ligne courant 2016.

• **Encombrants** : enlèvement gratuit par le SIRTOM le 3ème vendredi du mois, sur simple demande au 05 55 93 00 93.

• **Ouverture et coordonnées mairie** : de 10 h à 12 h tous les mardis et jeudis. ☎ 05 55 27 59 66 / mairie.lejardin@gmail.com
En cas de nécessité, vous pouvez aussi joindre le maire au 05 55 27 71 24 / 06 14 02 02 74 ou le 1er adjoint au 05 55 27 83 20 / 06 33 72 08 16.

ETAT CIVIL

- **Mariage** : Christian Faisy et Brigitte Taillardat (03/10/2015), à Puyhabillier.

Un peu d'histoire : les croix de chemins...

Elles font partie de notre environnement quotidien et du patrimoine vernaculaire, souvent depuis des siècles, en jalonnant joliment villages, routes et coins de campagne... Mais quelle est leur histoire et que signifient-elles vraiment ?

Ces croix monumentales sont très abondantes en Corrèze et d'une grande diversité de formes (latine simple plus ou moins sculptée, fleurdelysée, fleuronée, maltaise, tableau...), de matériaux (pierre, bois, fer forgé...), d'implantation (soecl bâti, mur, rocher...) ou de taille. Le premier rôle de la croix est de christianiser un lieu en témoignant de la présence de l'église et, du XVI^{ème} siècle à nos jours, sa représentation est très marquée dans nos campagnes.

Les nombreuses croix situées aux différents carrefours marquaient le plus souvent la foi d'une communauté villageoise et étaient autant de symboles de protection du voyageur contre divers dangers comme les mauvaises rencontres ou les puissances maléfiques...

Peut-être plus prosaïquement, elle servaient aussi de repères de délimitation ou de direction. Rappelons aussi le contexte historique où Louis XIV, dans son ordonnance sur les Eaux et Forêts de 1669, assignait un véritable rôle de balise à la croix tout en manifestant sa piété : « ...ordonnons que, dans les angles ou coins des places, croisées, triviaires et biviaires, qui se rencontrent à grandes routes et chemins royaux des forêts, nos officiers des maîtrises feront incessamment planter des croix à nos frais, à bois qui nous appartiennent, et, par les autres, aux frais des villes plus voisines et intéressées, avec inscriptions et marques apparentes du lieu où chacune conduit... »

Mais revenons plus particulièrement à la commune du Jardin qui compte six croix monumentales en bon état et parfaitement visibles. Deux sont au bourg et près du cimetière (latines XIX^e s.), deux également à Puyhabillier (latine XIX^e s. et maltaise XVIII^e s.) et deux à Marcouyeux (latines XIX^e s. à la Combe-Haute et XVII^e s. dans le haut du village). A la faveur de travaux de débroussaillage, cette dernière vient d'être dégagée et nettoyée par une habitante et se révèle être la plus ancienne de la commune (photo page 3). Cet ensemble, composé d'une croix de petite taille reposant sur un modeste bâti de pierres sèches, est particulièrement rustique mais plein de charme. Signalons aussi deux autres croix, partiellement détruites et peu visibles, dans un bois près des 4 Routes vers le Jardin et au bas de Marcouyeux le long de la route.